

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
27 Mai 2016**

OBJET : Participation exceptionnelle au projet de réhabilitation du foyer "Le Forum" à Aix-en-Provence

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'attribuer à l'association pour le logement des jeunes en Pays d'Aix (ALJEPA) d'une subvention exceptionnelle de 169 980 € destinée à accompagner la troisième et dernière phase de réhabilitation du foyer de jeunes travailleurs « Le Forum » à Aix-en-Provence, portant sur un coût prévisionnel de travaux éligibles de 1 699 809 € TTC,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention type de mise en œuvre de cette aide avec l'association bénéficiaire d'une subvention supérieure à 23 000 €,
- d'approuver le montant des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe II.

Cette action sera financée sur l'AP n° 2016-18008J rattachée à l'imputation suivante : chapitre 204, fonction 72, article 20423, dont la dotation est suffisante.

à l'Unanimité

ADOPTE
**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée